Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

NEXUMEA
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
58 A rue du Dessous des Berges
75013 PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

-:-:-:-:-

Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

-:-:-:-:-

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION NEXUMEA

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le solde des fonds dédiés au 31 décembre 2022 s'élève à 386 551 € contre 476 318 € l'exercice précédent, ils sont largement couverts par vos disponibilités.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux Adhérents.

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables

faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Vincennes le 23 mai 2023

Isabelle REBOUSSIN

Le Commissaire aux Comptes

NEXUMEA

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:							
Frais d'établissement							
Frais de recherche et développement							
Concessions, brevets, droits similaires	5 457,92	5 457,92					
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles	182 891,33	46 509,63	136 381,70	7,83	45 972,82	2,84	
Immobilisations grevées de droit							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	68 055,00		68 055,00	3,91	27 000,00	1,67	
TOTAL (I)	***256 404,25***	***51 967,55***	***204 436,70***	11,74	***72 972,82***	4,50	
STOCKS ET EN COURS:							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens et services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Créances usagers et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs	168,58		168,58	0,01	215,81	0,01	
. Personnel					68,00	0,00	
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres	151 865,77		151 865,77	8,72	37 750,34	2,33	
Valeurs mobilières de placement	1 201 587,80		1 201 587,80	69,02	1 300 968,87	80,24	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	112 954,14		112 954,14	6,49	182 678,26	11,27	
Charges constatées d'avance	69 879,35		69 879,35	4,01	26 774,23	1,65	
TOTAL (II)	**1 536 455,64**		**1 536 455,64**	88,26	**1 548 455,51**	95,50	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL ACTIF	***1 792 859,89***	***51 967,55***	***1 740 892,34***	100,00	***1 621 428,33***	100,00	

COMMISSAIRE AUX COMPTES - L. REBOUSSIN - VISA

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	11 050,00	0,63	11 050,00	0,68
Report à nouveau	749 308,71	43,04	722 044,36	44,53
Résultat de l'exercice	46 707,29	2,68	27 264,35	1,68
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	129 837,91	7,46	34 067,04	2,10
-Provisions réglementées	3 427,00	0,20	3 427,00	0,21
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***940 330,91***	54,01	***797 852,75***	49,21
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 057,00	2,36	41 057,00	2,53
TOTAL (II)	***41 057,00***	2,36	***41 057,00***	2,53
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	386 550,60	22,20	476 317,92	29,38
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	***386 550,60***	22,20	***476 317,92***	29,38
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	17 558,56	1,01	5 400,00	0,33
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	79 333,62	4,56	57 662,57	3,56
Autres	201 061,65	11,55	205 638,09	12,68
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	75 000,00	4,31	37 500,00	2,31
TOTAL(IV)	***372 953,83***	21,42	***306 200,66***	18,88
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**1 740 892,34**	100,00	***1 621 428,33***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser :			
- acceptés par les organes statutairement compétents			
- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	146 380,59		146 380,59	100,00	64 959,69	100,00	81 421	125,34
Montants nets produits d'expl.	***146 380,59***		***146 380,59***	100,00	***64 959,69***	100,00	***81 421***	125,34
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 691 479,89	N/S	1 687 182,20	N/S	4 297	0,25
Cotisations			1 490,00	1,02	1 990,00	3,06	-500	-25,12
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			129 604,08	88,54	123 619,26	190,30	5 985	4,84
Autres produits			7 852,49	5,36	5 934,12	9,13	1 918	32,32
Reprise sur provisions, dépréciations			13 426,00	9,17	55 326,01	85,17	-41 900	-75,72
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			***1 843 852,46***	N/S	***1 874 051,59***	N/S	***-30 199***	-1,60
Total des produits d'exploitation (I)			***1 990 233,05***	N/S	***1 939 011,28***	N/S	***51 222***	2,64
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			1 587,80	1,08	968,87	1,49	619	63,95
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***1 587,80***	1,08	***968,87***	1,49	***619***	63,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital			70 227,42	47,98	5 661,87	8,71	64 566	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***70 227,42***	47,98	***5 661,87***	8,71	***64 566***	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***2 062 048,27***	N/S	***1 945 642,02***	N/S	***116 406***	5,98
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***2 062 048,27***	N/S	***1 945 642,02***	N/S	***116 406***	5,98
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 239,82	6,99	4 247,59	6,54	5 992	141,09
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			64 298,40	43,93	64 257,86	98,92	41	0,06
Services extérieurs			302 068,56	206,36	179 703,34	276,64	122 365	68,09
Autres services extérieurs			166 830,83	113,97	95 545,63	147,09	71 285	74,61
Impôts, taxes et versements assimilés			72 401,97	49,46	79 696,17	122,69	-7 295	-9,14
Salaires et traitements			862 111,33	588,95	889 034,99	N/S	-26 923	-3,02
Charges sociales			381 269,02	260,47	422 326,15	650,14	-41 057	-9,71
Autres charges de personnel			22 530,05	15,39	33 917,95	52,21	-11 387	-33,56
Subventions accordées par l'association								

DEBOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES
VISA
SAS ACE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	12 643,75	8,64	11 090,81	17,07	1 553	14,00
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	16 623,00	11,36	26 852,00	41,34	-10 229	-38,08
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	39 836,76	27,21	111 063,02	170,97	-71 227	-64,12
Autres charges	1 160,81	0,79	173,16	0,27	987	570,52
Total des charges d'exploitation (I)	***1 952 014,30***	N/S	***1 917 908,67***	N/S	***34 106***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	62 945,68	43,00			62 945	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	***62 945,68***	43,00			***62 945***	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	381,00	0,26	469,00	0,72	-88	-18,75
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***2 015 340,98***	N/S	***1 918 377,67***	N/S	***96 963***	5,05
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***46 707,29***	31,81	***27 264,35***	41,97	***19 443***	71,31
TOTAL GENERAL	***2 062 048,27***	N/S	***1 945 642,02***	N/S	***116 406***	5,98

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

REBOUSSIN - COMMISS... VISA

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Préambule

L'association Ensemble a pour objet de favoriser, de participer et de mener toute action visant au maintien à domicile des personnes, à préserver leur autonomie et d'assurer la coordinantion des parcours de santé.
Plus particulièrement:
- Dans le 13ème et 14ème arrondissements
- de constituer et d'animer le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) en proposant un accueil personnalisé des personnes âgées, des familles et des professionnels et plus généralement de tout acteur de la gérontologie.
- de mettre en place et d'animer la Méthode d'Action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champs de l'autonomie (MAIA).
- de porter une "Maison des aînés et des aidants" et un "Descriptif d'Appui à la Coordination"
- Dans les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 13ème et 14ème arrondissements :
- de favoriser à l'amélioration des prises en charge à domicile des personnes en phase avancée d'une maladie grave ou atteintes d'une pathologie cancéreuse et à cet effet, de créer, organiser, administrer et assurer le fonctionnement d'un réseau de santé.
- d'assurer et organiser toute formation et mission de conseil en lien avec les activités menées par l'association
- d'apporter aux acteurs du parcours de santé, une expertise, un accompagnement et une aide dans les domaines du maintien à domicile des situations complexes et plus globalement du parcours de santé.
- de mener toute action de nature à favoriser le maintien à domicile de personnes atteintes d'une maladie grave.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 740 892,34 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 46 707,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2023 par les dirigeants.



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

En octobre 2022, l'association a emménagé dans de nouveaux locaux au 58A rue du dessous des Berges 75013 PARIS.

L'association a été financée :
- à hauteur de 1.235.078 € par l'ARS.
- à hauteur de 554.338 € par la Mairie de Paris
- à hauteur de 33.757 € par la Région Ile de France

Au 31/12/2022, les fonds dédiés s'élèvent à 386.551 euros et se décomposent ainsi :
- Fonds dédiés FIR SP2019 : 77.670 €
- Fonds dédiés FIR SP2020 : 114.093 €
- Fonds dédiés FIR SP2021 : 77.126 €
- Fonds dédiés Mairie 2022 : 18.707 €
- Fonds dédiés Landrieu : 5.160 €
- Fonds dédiés bien dnas son assiette : 43.077 €
- Fonds dédiés Mémoire de traverse : 7.350 €
- Fons dédiés Fondation L'Oréal : 10.240 €
- Fonds dédiés TRansilien : 9.940 €
- Fonds dédiés Covid Long : 21.668 €
- Fonds dédiés 2021 Prestations dérogatoires : 1.520 €

L. REBOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes pour un montant de 16.623 €



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*5 458*			*5 458*
Immobilisations corporelles	*140 785*	*165 998*	*123 892*	*182 891*
Immobilisations financières	*27 000*	*41 055*		*68 055*
TOTAL	*173 243*	*207 053*	*123 892*	*256 404*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*5 458*			*5 458*
TOTAL I	*5 458*			*5 458*
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	*94 812*	*12 644*	*60 946*	*46 510*
TOTAL II	*94 812*	*12 644*	*60 946*	*46 510*
TOTAL GENERAL (I+II)	*100 270*	*12 644*	*60 946*	*51 968*

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial

3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	*69 879*	*69 879*	
TOTAL	*69 879*	*69 879*	

L'EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES
VISA

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.5 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	*151 866*
TOTAL	*151 866*

REBOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES - VISA

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	*11 050*				*11 050*
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*722 044*	*27 264*			*749 309*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*27 264*		*46 707*	*27 264*	*46 707*
Dont générosité du public					
Situation nette	*760 359*	*27 264*	*46 707*	*27 264*	*807 066*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	*34 067*		*131 694*	*35 983*	*129 838*
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	*3 427*				*3 427*
Dont générosité du public					
TOTAL	*797 853*	*27 264*	*178 401*	*63 247*	*940 331*
TOTAL dont générosité du public					

L. REBOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES ★ VISA

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exerice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		*749 309*
SOLDE		*749 309*

4.3 - Subventions d'investissement

4.3.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
ARS \(suite déménagement/ part de subve		*78 551*	*131 694*	*35 923*	*174 322*
investissements\)					
TOTAL		*78 551*	*131 694*	*35 923*	*174 322*

BOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES
VISA

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*17 559*	*17 559*		
Fournisseurs	*79 334*	*79 334*		
Dettes fiscales & sociales	*201 062*	*201 062*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*75 000*	*75 000*		
TOTAL	*372 954*	*372 954*		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*77 558*
Dettes fiscales & sociales	*123 530*
Autres dettes	
TOTAL	*201 088*

L. REBOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ARS	*Fonctionnement*	*999 284*	*999 284*			
MAIRIE DE PA	*Fonctionnement*	*529 338*	*529 338*			
ARS	*Avenant Covid*	*75 000*	*112 500*		*75 000*	*37 500*
MAIRIE DE PA	*en dans son ass*	*25 000*	*25 000*			
ARS	*estation dérogati*	*15 000*	*15 000*			
ARS	*Val ajoutée*	*14 100*	*14 100*			
IDF	*en dans son ass*	*4 933*	*4 933*			
IDF	*Guichet unique*	*28 824*	*28 824*			
TOTAL		*1 691 479*	*1 728 979*		*75 000*	*37 500*

Suite au déménagement au 58 A rue du Dessous des Berges 75013 la subvention versée par l'ARS au titre de 2022 pour 1 130 978 € a été éclatée de la manière suivante :
- en subvention de fonctionnement à hauteur de 999 284.43 € comptabilisée en produit d'exploitation
- en subvention d'investissement à hauteur de 131 693.57 € comptabilisée au passif du bilan .

Cette subvention sera reprise au rythme des amortissements pratiqués sur les immobilisations correspondantes

L. REBOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes sur immobilisations Autres dettes		
Total		

REBOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES
VISA

6 - Autres informations (suite)

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	*5*	
Non Cadres	*14*	
TOTAL	*19*	*0*

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à7200 E.



Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

NEXUMEA
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
58 A rue du Dessous des Berges
75013 PARIS

- : - : -

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- : - : -

Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ASSOCIATION NEXUMEA

-:-:-:-:-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

-:-:-:-:-

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 612-5 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATIION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Vincennes le 23 mai 2023

Isabelle REBOUSSIN

Le Commissaire aux Comptes